

Les missions du Référent /Co-référent en EHPAD

Objectifs

Cette formation permettra aux participants de :

- Définir la mission, le rôle de référent au sein de son établissement, ses exigences et ses limites dans le cadre des Projets Personnalisés et des collaborations internes
- Préciser le cadre déontologique d'exercice de la mission
- Maîtriser le cadre réglementaire sur les droits du résident
- Élaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé, en intégrant le plan de soins individualisé
- Savoir communiquer en direction des parties prenantes (famille, usager, professionnels, ...) en tant que personne ressource

Maîtriser le rôle et la fonction du Référent/co-référent

- Connaître les textes réglementaires et légaux afférents à la mission de Référent du projet du résident
- Rappel de contexte législatif et réglementaire loi 2002-2
- Définition et cadre du projet personnalisé
 - Modalités de concertation
 - Recueil des attentes
 - Formulation des objectifs et moyen
 - Conditions d'évaluation et reformulation
- Déterminer les missions, rôle et modalités d'intervention du binôme Référent/co-référent et du coordonnateur des projets
- Connaître les limites éthique, technique et déontologique de la fonction de Référent
- Identifier les tâches de formalisation et d'évaluation du Référent
- Poser les termes des collaborations au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Associer le résident dans la reformulation régulière du projet personnalisé

Élaborer le projet personnalisé avec le résident

- Co-construire le projet personnalisé avec le résident et/ou ses proches
- Structurer l'organisation et les interventions autour du projet personnalisé (volet thérapeutique, volet animation, etc.)
- Structurer les indicateurs, leur suivi et le pilotage du projet personnalisé et du plan de soin dans une périodicité adaptée

Communiquer

- Avec le résident
- Avec la famille et le représentant légal
- Avec les professionnels de l'établissement ou du service qui interviennent auprès de la personne accueillie
- Avec les personnes extérieures à l'établissement ou au service en relation avec le résident et la réalisation du projet

Maîtriser le cadre réglementaire et les bonnes pratiques du Référent

- Garantir les droits et libertés de la personne accompagnée
- Maîtriser le cadre du secret professionnel et de la discrétion professionnelle
- Assurer les conditions légales d'accès au dossier personnel de la personne accompagnée

Revue des pratiques à 3 mois

Public

Professionnels du Pôle Médico-social, référents

Durée

2.5 jours (format 2 jours consécutifs + 0.5 jour à 3 mois)